




ENFANCE & FAMILLE

Avoir un enfant différent

Votre enfant présente une maladie chronique, des troubles du comportement...? Les professionnels de PMI vous apportent soutien, conseil et écoute.



La PMI peut vous accompagner :



- > dans la prise en charge de votre enfant grâce aux liens avec les intervenants et favoriser les échanges entre tous les partenaires ([MDPH 86](#)  CMP, CMPEA, SESSAD, Centre Autisme Vienne, CAMSP...),
- > dans vos démarches vers l'accès aux établissements d'accueil collectifs ou scolaires.

Le Département participe au financement des Centres d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) chargés d'assurer le dépistage, le diagnostic, l'orientation et la prise en charge du handicap chez l'enfant de moins de 6 ans.

Le service de PMI sensibilise les professionnels de la petite enfance exerçant dans le domaine de l'accueil individuel ou collectif, à la prise en charge de l'enfant différent.




Pour aller + loin

- > [Annuaire des assistants maternels](#)
- > [Annuaire des MDS](#)
- > [MDPH 86](#) 
- > [Centre Ressources Autisme](#) 



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00